



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'HUDSON

RÈGLEMENT N° 776-2025

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LAKEVIEW, ENTRE LA RUE OAKLAND ET LA RUE McNAUGHTEN ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 532 000 \$ À CES FINS

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la réunion du conseil tenue le 8 janvier 2025 ;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet la réalisation de travaux de voirie et que son remboursement est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité, en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, seule l'approbation du Ministre est requise pour autoriser ces travaux ;

ATTENDU QUE les travaux visés font l'objet d'une subvention de l'ordre de 2 010 000 \$ dans le cadre du programme Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada;

QUE le règlement d'emprunt n° 776-2025 soit, par la présente, adopté et décrété comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 532 000 \$ pour les fins du présent règlement tel que décrit et présenté à l'Annexe A, incluant l'estimation des coûts des travaux préparée par le Directeur des Travaux Publics, le 7 janvier 2025 et supportée par l'estimation détaillée préparée par Groupe Conseil Shellex également inclus à ladite Annexe A.

ARTICLE 2

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 4 532 000 \$, remboursable sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 3

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé, chaque année, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables de la Ville, une taxe spéciale à un

CANADA
PROVINCE OF QUÉBEC
TOWN OF HUDSON

BY-LAW N° 776-2025

BY-LAW DECREERING ROAD REPAIR WORK OF LAKEVIEW, FROM OAKLAND TO McNAUGHTEN AND AUTHORIZING A LOAN OF \$4,532,000 FOR SUCH PURPOSES

WHEREAS notice of motion was duly given and a draft of the by-law was tabled at the Council meeting held on January 8th, 2025;

WHEREAS the purpose of this by-law is to proceed to road repairs and that its reimbursement shall be entirely borne by immovable owners throughout the municipalities' territory, the whole in accordance with Section 556 of the *Cities and Towns Act*, this by-law requires only the approval of the Minister to authorize this work;

WHEREAS the work in question is eligible for a grant of \$2,010,000 under the «*Fonds pour le transport actif d'Infrastructure Canada*» program;

THAT By-Law N° 776-2025 be hereby adopted and decreed as follows:

SECTION 1

Council is authorised to spend, for the aforementioned purpose, an amount not to exceed \$4,532,000 for the present by-law as described and presented in Appendix A, including the cost estimate of the work as prepared by the Directeur Public Works, on January 7th, 2025 and supported by the detailed estimate prepared by Groupe Conseil Shellex, included in said Appendix A.

SECTION 2

That in order to pay the expenses of this by-law, Council is hereby authorised to borrow an amount not to exceed \$4,532,000 reimbursable over a period of twenty (20) years.

SECTION 3

To provide for the expenses incurred for interest and the reimbursement of capital on the loan, maturing annually, is imposed to be levied, each year, during the term of the loan, on all the immoveable property in the territory of the municipality a special tax according to the value



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur.

as it appears on the assessment roll in force each year.

ARTICLE 4

SECTION 4

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

In the event that the amount of the authorised appropriation by the present by-law is higher than the amount actually spent in relation to this appropriation, Council is authorised to make use of this surplus to pay for any other expenses decreed by the present by-law and for which the appropriation was not sufficient.

ARTICLE 5

SECTION 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Council allocates to the reduction of the loan decreed by the present by-law, every contribution or grant which may be paid for the payment of part or all of the expense decreed by the present by-law.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Council also allocates, to the payment in whole or in part of the service debt, any grant payable over a few years. The reimbursement term of the loan corresponding to the amount of the grant, will be automatically adjusted at the period fixed for the instalment of the grant.

ARTICLE 6

SECTION 6

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

This by-law comes into force according to Law.

Chloe Hutchison
Maire/Mayor

Mélissa Legault
Greffière / Town Clerk

CERTIFICAT D'APPROBATION

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons que le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* a délivré le certificat requis par la *Loi sur les cités et villes* en vertu de l'article 556, le 2025.

Chloe Hutchison
Maire / Mayor

Mélissa Legault
Greffière / Town Clerk

Avis de motion :	8 janvier 2025
Dépôt du projet :	8 janvier 2025
Adoption du règlement :	3 février 2025
Approbation du MAMH :	
Avis public d'entrée en vigueur :	



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

ANNEXE – A

Estimation des coûts / COST ESTIMATE

Coût des travaux

Estimation des coûts des travaux selon l'estimation détaillée de Shellex	3 847 277 \$
Contingences de construction (imprévus)	384 728 \$
Sous-total du coût des travaux :	4 232 005 \$
Taxes de vente nettes	211 071 \$
Frais de financement	88 924 \$
Total	4 532 000 \$

Préparé par :

Le 7 janvier 2025

Iain Dalgarno
Directeur des travaux publics



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.

Estimation détaillée préparée par Groupe Conseil Shellex / Detailed estimate prepared by Groupe Conseil Shellex



Sommaire estimation

Client :	Ville de Hudson	# Appel D'offres :	
Projet :	Réaménagement rue Lakeview	Entrepreneur :	
No de projet client :	2021-9-TP	Contact entrepreneur :	
No de projet Shellex :	01-04675	Directeur de projet :	Carl Burns, ing.

Sommaire		
1,0	ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION	373 575,00 \$
2,0	EAU POTABLE	179 400,00 \$
3,0	ÉGOUT SANITAIRE	49 585,00 \$
4,0	ÉGOUT PLUVIAL	1 323 448,75 \$
5,0	FONDATION DE CHAUSSÉE	536 925,00 \$
6,0	ENROBÉ BITUMINEUX	393 825,00 \$
7,0	PISTE MULTIFONCTIONNELLE	214 170,00 \$
8,0	SIGNALISATION, MARQUAGE ET MESURE D'ATTÉNUATION DE LA VITESSE	96 467,75 \$
9,0	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN	234 025,00 \$
10,0	RÉFECTION DES LIEUX	375 187,50 \$
11,0	TRAVAUX DIVERS	70 667,50 \$
12,0		
13,0		
14,0		
15,0		
16,0		
17,0		
18,0		
19,0		
20,0		
21,0		
22,0		

Sous-total	3 847 276,50 \$
Taxe fédérale (5%)	192 363,83 \$
Taxe provinciale (9,975%)	383 765,83 \$
Total	4 423 406,16 \$

Estimation préparée par : Carl Burns ing.

Date: 2024-12-20



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



Client :	Ville de Hudson
Projet :	Réaménagement rue Lakeview
No de projet client :	2021-9-TP
No de projet Shellex :	01-04675

# Appel D'offres :	à venir
Entrepreneur :	
Contact entrepreneur :	
Directeur de projet :	Carl Burns, ing.

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
1,00	ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION				
1,01	Organisation de chantier, sécurité et gestion de la circulation	1	forf.	279 632,97 \$	290 000,00 \$
1,02	Bureau de chantier	1	forf.	8 625,00 \$	8 625,00 \$
1,03	Inspection des lieux par vidéo	1	forf.	3 450,00 \$	3 450,00 \$
1,04	Déboisement et disposition des arbres et des branches, essouchement et disposition des souches et des racines	1	forf.	45 000,00 \$	60 000,00 \$
1,05	Protection des végétaux	1	forf.	11 500,00 \$	11 500,00 \$
	SOUS-TOTAL ORGANISATION DE CHANTIER ET GESTION DE LA CIRCULATION				373 575,00 \$
2,00	EAU POTABLE				
2,01	Réseau temporaire sans protection incendie	1	forf.	34 500,00 \$	34 500,00 \$
2,02	Démantèlement et nouveau Poteau d'incendie avec "STORZ" incluant vannes 150 mm, bouches à clé et prolongement de la conduite.	2	unité	15 525,00 \$	31 050,00 \$
2,03	Déviation verticale de la conduite d'eau potable (provision)	3	unité	4 600,00 \$	13 800,00 \$
2,04	Remplacement de bouche à clé de vanne, incluant couvercle	10	unité	1 725,00 \$	17 250,00 \$
2,05	Remplacement d'un branchement complet d'eau potable, incluant excavation, selette de branchement (19 ou 25mm), bouche à clé.	34	Unité	3 450,00 \$	117 300,00 \$
	SOUS-TOTAL EAU POTABLE				179 400,00 \$
3,00	ÉGOUT SANITAIRE				
3,01	Conduite d'égout sanitaire PVC DR-35, 200mm dia.	70	m. lin.	402,50 \$	28 175,00 \$
3,02	Raccordement au réseau d'égout existant	5	unité	3 500,00 \$	17 500,00 \$
3,03	Remplacement de cadre et couvercle standard par ajustable	4	unité	977,50 \$	3 910,00 \$
3,04					
	SOUS-TOTAL ÉGOUT SANITAIRE				49 585,00 \$
4,00	ÉGOUT PLUVIAL				
4,01	Démolition de l'existant et disposition	1	forf.	11 500,00 \$	11 500,00 \$
4,02	Conduite d'égout pluvial 300 mm dia.	710	m. lin.	402,50 \$	285 775,00 \$
4,03	Conduite d'égout pluvial 300 mm dia. (réfection)	40	m.lin.	517,50 \$	20 700,00 \$
4,04	Conduite d'égout pluvial 450 mm dia. (réfection)	15	m. lin.	575,00 \$	8 625,00 \$
4,05	Raccordement au réseau d'égout existant, incluant bloc joint	3	unité		
4,06	Regard d'égout pluvial 1200 mm en béton préfabriqué, avec cadre ajustable et couvercle	13	unité	10 637,50 \$	138 287,50 \$
	ion préparée par : Carl Bu				
Date: 2024-12-20	Puisard en béton préfabriqué de 600 mm dia., type P-2 avec cadre, grille pyramidale, raccordement avec conduite de 200 mm en PVC DR-28 (PUISARD DÉBIT)	12	unité	4 312,50 \$	51 750,00 \$
	Puisard en béton préfabriqué de 600 mm dia., type P-1 avec cadre ajustable, grille anti-vélo, cloche et raccordement avec conduite de 200 mm en PVC DR-28 (PUISARD DÉBORDEMENT)	22	unité	4 025,00 \$	88 550,00 \$
#VALEUR!	Puisard en béton préfabriqué de 900 mm dia., type P-1 avec cadre ajustable, grille anti-vélo, cloche et raccordement avec conduite de 150 mm en PVC DR-28	15	unité	5 175,00 \$	77 625,00 \$
#VALEUR!	Tranchée drainante incluant conduite perforée en PEHD 320 kPa, 150 mm dia., pierre nette et membrane géotextile de type III	725	m. lin.	603,75 \$	437 718,75 \$
#VALEUR!	Branchement d'égout pluvial avec mini-puisard hors chaussée	34	unité	4 140,00 \$	140 760,00 \$
#VALEUR!	Régulateur de débit	10	unité	747,50 \$	7 475,00 \$
#VALEUR!	Nettoyage, inspection télévisée et mesures de déformation (sauf conduite rigide) à l'acceptation provisoire, incluant structures	710	m.lin.	17,25 \$	12 247,50 \$
#VALEUR!	Nettoyage, inspection télévisée et mesures de déformation avec profilomètre (sauf conduite rigide) à l'acceptation définitive, incluant structures	710	m.lin.	17,25 \$	12 247,50 \$
#VALEUR!	Rigole à excaver	875	m.lin.	34,50 \$	30 187,50 \$
	SOUS-TOTAL ÉGOUT PLUVIAL				1 323 448,75 \$



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



Client :	Ville de Hudson
Projet :	Réaménagement rue Lakeview
No de projet client :	2021-9-TP
No de projet Shellex :	01-04675

# Appel D'offres :	à venir
Entrepreneur :	
Contact entrepreneur :	
Directeur de projet :	Carl Burns, ing.

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
5,00	FONDATION DE CHAUSSEE				
5,01	Enlèvement du pavage existant et disposition	6750	m. ca.	4,60 \$	31 050,00 \$
5,02	Déblai des fondations existantes, disposition des matériaux et préparation de l'infrastructure	7500	m. ca.	18,00 \$	135 000,00 \$
5,03	Géotextile anticontaminant de type VI, telle que la membrane 7612 de TEXEL ou TX-170 de Soleno ou Novatex 120 d'Innovex ou équivalent approuvé	7500	m. ca.	4,60 \$	34 500,00 \$
5,04	Fondation granulaire de chaussée				
0,01	- Fondation supérieure - Pierre concassée MG-20 , 300mm d'épaisseur	7500	m. ca.	23,00 \$	172 500,00 \$
0,02	- Fondation inférieure - Pierre concassée MG-56 , 300mm d'épaisseur	7500	m. ca.	21,85 \$	163 875,00 \$
SOUS-TOTAL FONDATION DE CHAUSSEE					536 925,00 \$
6,00	ENROBÉ BITUMEUX				
6,01	Mise en forme de la fondation supérieure de chaussée et correction du profil	7500	m. ca.	3,75 \$	28 125,00 \$
6,02	Enrobés bitumineux conventionnels				
0,01	- ESG-14, 60 mm d'épaisseur avec bitume PG 64H-28	7500	m. ca.	26,45 \$	198 375,00 \$
0,02	- ESG-10, 40 mm d'épaisseur avec bitume PG 64H-28	7500	m. ca.	18,40 \$	138 000,00 \$
6,03	Rechargement et mise en forme des accotements en MG-20b, 75 mm x 0,4 m de largeur	800	m. ca.	17,25 \$	13 800,00 \$
6,04	Ajustement des structures	30	unité	517,50 \$	15 525,00 \$
SOUS-TOTAL ENROBÉ BITUMEUX					393 825,00 \$
7,00	PISTE MULTIFONCTIONNELLE				
7,01	Excavation, disposition des déblais et préparation de l'infrastructure	2200	m. ca.	18,00 \$	39 600,00 \$
7,02	Mise en forme de la fondation supérieure de chaussée et correction du profil	2200	m. ca.	5,75 \$	12 650,00 \$
7,03	Membrane géotextile type VI, telle que la membrane 7612 de TEXEL ou TX-170 de Soleno ou Novatex 120 d'Innovex ou équivalent approuvé	2200	m. ca.	4,60 \$	10 120,00 \$
7,04	Fondation granulaire, 300 mm MG-20	2200	m. ca.	28,75 \$	63 250,00 \$
7,05	Revêtement bitumineux EC-10, 60 mm PG 58S-28	2200	m. ca.	40,25 \$	88 550,00 \$
SOUS-TOTAL PISTE MULTIFONCTIONNELLE					214 170,00 \$
8,00	SIGNALISATION, MARQUAGE ET MESURE D'ATTENUATION DE LA VITESSE				
8,01	Panneau pour petite signalisation à enlever et réinstaller	1	forf.	3 450,00 \$	3 450,00 \$
8,02	Panneau pour petite signalisation, incluant installation	1	forf.	9 200,00 \$	9 200,00 \$
8,03	Marquage de chaussée à la peinture à base d'eau				
0,01	- Longitudinal - ligne axiale simple (125 mm)	900	m. lin.	4,03 \$	3 622,50 \$
0,02	- Transversal - ligne d'arrêt blanche de 450 mm	18	unité	80,50 \$	1 449,00 \$
0,03	- Traverse vélo	100	m. lin.	40,25 \$	4 025,00 \$
0,04	- Symboles - passage piétonnier (vélo, piéton, flèche, zone scolaire)	18	unité	402,50 \$	7 245,00 \$
8,04	Marquage de piste multifonctionnelle - peinture à base d'eau				
0,01	- Ligne pointillé, 125 mm, couleur jaune	850	m. lin.	6,33 \$	5 376,25 \$
8,05	Panneau d'arrêt piste cyclable	10	unité	287,50 \$	2 875,00 \$
8,06	Mesure d'atténuation de la vitesse - bollards amovibles	20	unité	345,00 \$	6 900,00 \$
8,07	Mesure d'atténuation de la vitesse - radar pédagogique avec alimentation solaire	4	unité	9 200,00 \$	36 800,00 \$
8,08	Mesure d'atténuation de la vitesse - Dos d'âne en enrobé bitumineux	3	unité	5 175,00 \$	15 525,00 \$
SOUS-TOTAL SIGNALISATION, MARQUAGE ET MESURE D'ATTENUATION DE LA VITESSE					96 467,75 \$



En cas de divergence, la version française a préséance sur le texte anglais.
In case of discrepancy, the French version shall prevail.



Client :	Ville de Hudson
Projet :	Réaménagement rue Lakeview
No de projet client :	2021-9-TP
No de projet Shellex :	01-04675

# Appel D'offres :	à venir
Entrepreneur :	
Contact entrepreneur :	
Directeur de projet :	Carl Burns, ing.

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant total
9,00	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN				
9,01	Blocs de pierres de 1m x 1m x 1m et aménagements	50	m. lin.	1 610,00 \$	80 500,00 \$
9,02	Clôture à enlever et réinstaller	1	forf.	3 450,00 \$	3 450,00 \$
9,03	Plantation d'arbres et d'arbustes				
0,01	- Buisson	250	unité	138,00 \$	34 500,00 \$
0,02	- Arbre petit	55	unité	287,50 \$	15 812,50 \$
0,03	- Arbre moyen	20	unité	460,00 \$	9 200,00 \$
0,04	- Arbre grand	20	unité	575,00 \$	11 500,00 \$
0,05	- Haie de cèdre	150	m. lin.	97,75 \$	14 662,50 \$
9,04	Abribus	7	unité	9 200,00 \$	64 400,00 \$
	SOUS-TOTAL AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET MOBILIER URBAIN				234 025,00 \$
10,00	RÉFECTION DES LIEUX				
10,01	Réparation d'entrée privée				
0,01	- revêtement bitumineux EB-10C, 60 mm d'épaisseur (résidentielle), incluant 300 mm de pierre concassée MG-20	400	m. ca.	109,25 \$	43 700,00 \$
0,02	- pavés imbriqués en béton, avec 150 mm de pierre concassée MG-20	20	m. ca.	201,25 \$	4 025,00 \$
0,03	- gravier, 300 mm d'épaisseur	450	m. ca.	63,25 \$	28 462,50 \$
10,02	Terrassement, remblais et déblais sur 500mm pour nivelé le site	6000	m. ca.	18,40 \$	110 400,00 \$
10,03	Engazonnement en plaques incluant terre végétale sur 100mm d'épaisseur	6000	m. ca.	27,60 \$	165 600,00 \$
10,04	Remise en état des lieux	1	forf.	23 000,00 \$	23 000,00 \$
	SOUS-TOTAL RÉFECTION DES LIEUX				375 187,50 \$
11,00	TRAVAUX DIVERS				
11,01	Fouille exploratoire	10	heure	287,50 \$	2 875,00 \$
11,02	Excavation de blocaux (provision)	50	m. cu.	115,00 \$	5 750,00 \$
11,03	Excavation de roc (provision)	50	m. cu.	207,00 \$	10 350,00 \$
11,04	Isolant rigide HI-60, 50 mm d'épaisseur sur 1,2 m de largeur (provision)	240	m. ca.	43,13 \$	10 350,00 \$
11,05	Gestion des sols contaminés				
0,01	Disposition de sols contaminés A-B	350	t. m.	57,50 \$	20 125,00 \$
0,02	Disposition de sols contaminés B-C (provision)	150	t. m.	86,25 \$	12 937,50 \$
0,03	Disposition sols contaminés +C et < à l'annexe 1 du RESC (provision)	30	t. m.	115,00 \$	3 450,00 \$
0,04	Disposition sols contaminés +C ou ≥ à l'annexe 1 du RESC (provision)	30	t. m.	161,00 \$	4 830,00 \$
	SOUS-TOTAL TRAVAUX DIVERS				70 667,50 \$